COORDINATION SUD

RASSEMBLER & AGIR
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

EUROPE

NOTE DE POSITION

REMETTRE L'EFFICACITÉ AU CŒUR DE L'AIDE EUROPÉENNE

POUR UN DROIT D'INITIATIVE ET DES OSC AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE

Décembre 2024

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 184 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC), l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale

Le groupe de suivi Europe

Ce groupe de suivi travaille en lien avec les 3 principaux espaces pour décliner au niveau européen les objectifs d'accès aux financements et d'inclusion des OSC dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques européennes de solidarité internationale. Il assure le suivi et la coordination du portage des positions et messages de Coordination SUD auprès des plateformes alliées (CONCORD, Voice, etc.) et des cibles institutionnelles au niveau de l'Union européenne. Il se concentre actuellement sur l'influence du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE. Il vient également en soutien aux mandatures de Coordination SUD auprès de son réseau d'appartenance Concord Europe.

Contact :

Nicolas Paris, Chargé de mission Analyse & Plaidoyer
paris@coordinationsud.org

Coordination rédactionnelle
Nicolas Paris, Coordination SUD
Catherine Giboin, Médecins du Monde

Crédit Photo : ©ArunShambuMishra- Shutterstock

LES OSC SONT DES ACTRICES INCONTOURNABLES DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, AUX MODES D'ACTION RECONNUS

L'aide publique au développement (APD) est le financement que les institutions publiques, régionales, nationales ou supranationales consacrent à l'aide aux pays en développement. Son calcul se fait selon des définitions agréées à l'OCDE par les pays contributeurs. Le financement de projets pour lutter contre les causes de l'extrême pauvreté et ses conséquences sur la santé, le niveau d'éducation, l'accès aux ressources naturelles et agricoles ou encore l'adaptation au changement climatique font partie des dépenses prises en considération. Aujourd'hui, l'Union européenne (UE) et ses États membres restent collectivement le plus grand donateur international, fournissant plus de 42 % de l'APD mondiale en 2022-2023[1]. Les choix faits quant à l'utilisation des financements ont donc un poids central dans les tendances mondiales, et l'UE est reconnue pour sa place déterminante dans le secteur de la solidarité internationale (SI).

Dans les textes, l'UE et les pouvoirs publics reconnaissent le rôle des organisations de la société civile (OSC) au cœur de leur action de coopération internationale. En particulier, dans le "nouveau consensus européen sur le développement" de 2017, l'UE « *reconnaît les rôles multiples que jouent les OSC en tant que promotrices de la démocratie et défenseuses des détenteurs de droits et de l'État de droit, de la justice sociale et des droits humains* » et rappelle que « *l'UE et ses États membres encourageront la création d'un espace pour la société civile et renforceront leur soutien au développement des capacités des OSC* »[2]. Dans les faits, seul un neuvième de l'APD des institutions de l'Union européenne à destination directe des pays bénéficiaires transite aujourd'hui par les OSC[3].

En France, les enquêtes d'opinion auprès de la population montrent une reconnaissance de la place des OSC dans l'aide au développement. Lorsque les Français.es sont interrogé.es sur la meilleure façon de soutenir le développement des pays à revenu faible, la réponse parvenant en tête est le soutien aux acteur.rices de la société civile des pays à faible revenu (associations, OSC, etc.).[4]

Le rôle et l'importance des OSC sont en effet largement reconnus au sein des instances internationales pour leur expérience, leur expertise et leur capacité à apporter des réponses rapides et flexibles aux crises. Le CAD de l'OCDE recommande ainsi régulièrement à ses adhérents leur soutien pour ces raisons.

---

[1] https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/06/24/official-development-assistance-the-eu-and-its-member-states-remain-the-biggest-global-provider/

[2] The new European consensus on development | EUR-Lex. (s. d.). https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/the-new-european-consensus-on-development.html

[3] 2024 DCR donor profiles | Compare your country. (s. d.). https : //www1.compareyourcountry.org/dev-coop-profiles-2024/en/3/6442/default/all/20001+918 ? embed=noHeaderDAC

[4] Sondage : repenser les politiques françaises de développement en Afrique. (s. d.). Focus 2030. https://focus2030.org/Sondage-repenser-les-politiques-francaises-de-developpement-en-Afrique

1. SOUTENIR LES FINANCEMENTS TRANSITANT PAR LES OSCS

1. FINANCER LES OSC PERMET D'ŒUVRER À DES CHANGEMENTS DURABLES ET EFFICACES

Particulièrement souples et agiles, les OSC européennes et des pays tiers disposent d'une capacité d'intervention rapide, tout en prenant en considération les spécificités du contexte et les besoins réels des populations. Les OSC, du fait de leur connaissance du terrain, des populations locales, de leur expérience et de leurs innovations, sont aussi à l'origine de changements de long terme impactant positivement les conditions de vie des populations ciblées.[5]

Majoritairement portées par les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité, les OSC sont au cœur de l'engagement global de ne « laisser personne de côté (*Leave no one behind*) ». Souvent les seules présentes sur les terrains de crise, les OSC permettent d'accéder aux populations les plus vulnérables, et de mettre en œuvre les programmes d'action, pour peu que les financements soient disponibles.

Les OSC sont souvent en première ligne lorsqu'il s'agit de comprendre et de répondre aux besoins des communautés locales, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, des droits humains et du développement économique. Elles disposent d'une connaissance fine des dynamiques locales et d'une capacité à intervenir rapidement.

Leur présence sur le terrain et leurs liens durables tissés avec les partenaires locaux les rendent particulièrement bien placées pour identifier des solutions adaptées aux contextes spécifiques, et donc utiliser plus efficacement les fonds. En augmentant la part des financements transitant par les OSC européennes et des pays tiers, les bailleurs, et tout particulièrement l'UE, pourraient encourager des approches innovantes et adaptées aux réalités locales et améliorer encore davantage l'efficacité globale de ses programmes de développement.

Enfin, le plaidoyer des OSC locales auprès des pays partenaires pour des modèles de développement juste et durable permet de mener des changements pérennes. A condition que ces OSC disposent de financements suffisants et de long terme leur permettant d'établir des stratégies efficaces.

Ces OSC sont souvent combattues lorsqu'elles cherchent à intervenir en défense des populations locales et doivent donc être soutenues par l'Union européenne, en ligne avec ses valeurs.

[5] Andion, C., Moraes, R. L., & Gonsalves, A. (2017). Civil society organizations and social innovation. How and to what extent are they influencing social and political change ? *CIRIEC-España Revista de Economía Pública Social Y Cooperativa*, *90*, 5. https://doi.org/10.7203/ciriec-e.90.8808

2. L'UE A TOUT INTÉRÊT À DEVENIR LEADER DANS LE FINANCEMENTS AUX OSC POUR AMÉLIORER SON IMAGE ET SA GOUVERNANCE

Aujourd'hui, l'UE se trouve très en dessous de la moyenne des pays du CAD de l'OCDE en termes de financements transitant par les OSC (8,5% en 2022[6], contre 12,5% pour le CAD[7]). En augmentant les montants des financements directement attribués aux OSC européennes et des pays tiers et transitant via elles, selon la définition de l'OCDE qui promeut des soutiens souples et flexibles, l'UE pourrait se démarquer des autres bailleurs de fonds qui allouent des financements et se positionner comme leader mondial dans le financement de la société civile.

Le modèle de développement juste et durable défendu par l'UE peut s'incarner ainsi davantage dans sa prise en compte des OSC. Via les soutiens accordés à ses OSC ainsi qu'à leurs partenaires locaux, l'UE peut renforcer son image en offrant une cohérence plus importante dans sa défense des valeurs démocratiques, de la participation citoyenne et du développement durable. Cela doit passer par la décision d'objectifs financiers ambitieux pour les canaux dédiés aux OSC.

En outre, grâce à un niveau élevé de redevabilité des OSC vis-à-vis de leurs donateurs et des communautés qu'elles servent, et à leur reddition de comptes détaillée, leur financement accru améliorera la transparence et la gestion des fonds. Cela renforcerait la confiance du public dans l'utilisation des fonds de l'UE.

Enfin, les OSC s'engagent sur l'atteinte de résultats précis, avec de faibles coûts d'intervention. Les frais de fonctionnement des OSC représentent en moyenne 6 à 7 % de leurs dépenses[8]. Ils se montent à 13 % lorsqu'on y ajoute les dépenses liées à la recherche de fonds[9]. Ces frais de structure, de même que les coûts de leurs ressources humaines, sont inférieurs à ceux des coopérations bilatérales, des agences multilatérales et des bureaux d'étude[10]. Par ailleurs, le statut désintéressé et bénévole de leurs instances de gouvernance, sans oublier les nombreux contrôles, internes et externes, sont garants de leur bonne gouvernance et leur gestion rigoureuse. Contrairement à certaines idées reçues, les OSC sont sans nul doute aujourd'hui plus contrôlées en France que ne le sont par exemple les entreprises ou les agences des Nations unies.

[6] OECD legal instruments. (s. d.-b). https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-5021
[7] 2024 DCR donor profiles | Compare your country. (s. d.-b). https : //www1.compareyourcountry.org/dev-coop-profiles-2024/en/3/6442/default/all/20001+918 ? embed=noHeaderDAC
[8] Coordination SUD. (2021, 15 novembre). Étude Argent ASI sur les modèles socio-économiques des ONG françaises de solidarité internationale - période 2016 - 2020 - Coordination SUD. https://www.coordinationsud.org/onglab/etudemse/
[9] Coordination SUD. (2021, 15 novembre). Étude Argent ASI sur les modèles socio-économiques des ONG françaises de solidarité internationale - période 2016 - 2020 - Coordination SUD. https://www.coordinationsud.org/onglab/etudemse/
[10] Coordination SUD. (2021a, janvier 28). Note : Pour une augmentation des financements publics des ONG françaises - Coordination SUD. https://www.coordinationsud.org/document-ressource/note-pour-une-augmentation-des-financements-publics-des-ong-francaises/

3. LA PLACE CROISSANTE DU SECTEUR PRIVÉ EST À L'OPPOSÉ DES PRINCIPES D'EFFICACITÉ DE L'AIDE

D'après les récentes évolutions discursives du conseil de l'UE, de la Commission européenne et la priorisation des projets tels que Global Gateway, l'UE semble vouloir parier sur le secteur privé lucratif dans les prochaines années[11]. Pourtant, cette orientation présente plusieurs risques importants au regard des principes d'efficacité de l'aide au développement :

- Les financements mixant argent privé et public consomment d'importants moyens budgétaires qui ne vont plus aux pays à faible revenu, pays pourtant prioritaires pour une solidarité internationale efficace. Ainsi en 2021-2022, c'est jusqu'à 51,4% des financements privés mobilisés par les institutions de l'UE qui ont été fléchés vers les pays à revenu intermédiaire, contre 3,7% pour les pays à faible revenu[12]
- Les investissements privés vont vers les secteurs les plus rentables, négligeant les services sociaux. 56% des financements privés mobilisés par les institutions de l'UE en 2021-22 ont été fléchés vers les services financiers et bancaires[13].
- Le manque d'inclusion des organisations de la société civile (OSC), en particulier locales, soulève plusieurs risques. En particulier, le fait de ne pas reconnaître et de ne pas autonomiser les OSC en tant que partenaires essentiels du développement peut contribuer à l'aggravation des violations des droits de l'homme liées aux interventions du secteur privé [14].
- Dans le cas des partenariats publics-privés en particulier, des risques existent de créer des surcoûts financiers élevés pour les finances publiques des pays ciblés[15]
- Enfin, ces financements privés manquent de transparence. Une étude publiée par Eurodad en novembre 2023 portant sur les 4 bailleurs principaux (BII, EIB, Kfw, DEG et Proparco, soit 91% du total de l'APD sous forme d'instrument du secteur privé du CAD) affirme que, sur la période 2018-2021, seuls 40% des investissements faisaient l'objet d'un reporting auprès du CAD [16].

[11] Lien vers la note de Coordination SUD dédiée à l'analyse du CFP 2021-2027, qui comprend une explication plus détaillée sur le sujet, une fois celle-ci publiée.
[12] *Home*. (s. d.). https://www.oecd-ilibrary.org/sites/c0ad1f0d-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&_csp_=b14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&itemIGO=oecd&itemContentType=chapter
[13] *Home*. (s. d.-b). https://www.oecd-ilibrary.org/sites/c0ad1f0d-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&_csp_=b14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&itemIGO=oecd&itemContentType=chapter
[14] CSO Partnership for Development Effectiveness (2024, 8 Janvier), *Observatoire du secteur privé 2023.* *https://csopartnership.org/fr/resource/observatoire-du-secteur-prive-2023/*
[15] *L'histoire se réPPPète - Comment les partenariats public- privé échouent-ils*. (s. d.-b). Initiative Pour le Droit À L'éducation. https://www.right-to-education.org/fr/resource/lhistoire-se-r-ppp-te-comment-les-partenariats-public-priv-chouent-ils
[16] Eurodad (2023, Novembre 14). *Aid under threat: The shadowy business of private sector instruments.* https://www.eurodad.org/aid_under_threat

Ces écueils pourraient s'accentuer. En 2021, 6,3% de l'APD bilatérale de l'UE était destinée au secteur privé lucratif. Si l'Union européenne venait à suivre la tendance de l'ensemble des pays de l'OCDE[17], la part dédiée par l'UE pourrait atteindre 15,2% de l'APD bilatérale totale en 2027 et 24,1% en 2032, soit sans doute près d'un tiers vers la fin du prochain cadre financier pluriannuel (2028-2035).

La mobilisation du secteur privé lucratif peut constituer une réponse (très) partielle au manque de financements dans les pays à faible revenu. Néanmoins, ce sont bien les OSC, dont l'objectif principal est la lutte contre la pauvreté et les inégalités, qui agissent principalement auprès des populations vulnérables dans les zones prioritaires.

4. QUELLE TRAJECTOIRE POUR LES FINANCEMENTS TRANSITANT PAR LES OSC ?

Au regard des constats ci-dessus, Coordination SUD souhaite une trajectoire ambitieuse et réaliste. Partant des 8,5% de financements bilatéraux transitant par les OSC en 2022, les institutions de l'UE devraient viser une augmentation régulière de ce pourcentage et s'engager à le maintenir en permanence supérieur à la part des financements transitant par le secteur privé lucratif.

Deux étapes clés peuvent être :

- 2027 (fin du CFP 2021-2027[18]) : 15% des financements bilatéraux des institutions de l'UE transitent par les OSC européennes et des pays tiers
- 2035 (fin du CFP 2028-2035) : 25% des financements bilatéraux des institutions de l'UE transitent par les OSC européennes et des pays tiers[19]

Année	Objectif de Coordination SUD pour la part de financements bilatéraux transitant par les OSC européennes et des pays tiers (%)
2027	15%
2035	25%

[17] C'est à dire une augmentation de la part du secteur privé lucratif de 8,9 points dans le total de l'APD bilatéral entre 2015 et 2021

[18] Pour rappel, le CFP 21-27 ne fixe pas de cibles précises concernant ces deux sujets. Il est donc possible, en faisant pression auprès de la commission européenne, de parvenir aux cibles précisées dans le cadre du CFP 2021-2027

[19] Si l'on se réfère aux demandes des OSC de porter à au moins 200 milliards l'APD au sein du prochain CFP, cela représenterait environ 50 milliards sur 7 ans

2. SOUTENIR LE DROIT D'INITIATIVE POUR PLACER L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ET L'INNOVATION AU CŒUR DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EUROPÉENNE

1. LE DROIT D'INITIATIVE : PLACER L'EFFICACITÉ DE L'AIDE AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EUROPÉENNE

Pour Coordination SUD, « *le droit d'initiative est une forme d'engagement qui vise à reconnaître la pertinence de l'action des OSC. Il est un levier pour répondre au plus près des besoins des populations, de promouvoir des alternatives non encore explorées, sortant des cadres prédéfinis. Le partenariat entre la société civile et les pouvoirs publics dépasse celui de la simple « prestation de service* ». Les OSC, comme toutes les associations, sont des espaces d'innovation, d'expérimentation, des espaces de vie démocratique qui doivent trouver dans les financements publics les moyens dont elles ont besoin en soutien à leurs activités, sous diverses formes[20]. Selon une étude de l'OCDE publiée en 2018, le droit d'initiative contribue au renforcement de l'efficacité de l'aide publique française au développement grâce à ses approches méthodiques, innovantes[21].

Lorsqu'elles élaborent une initiative, les OSC effectuent un travail d'identification des besoins avec les parties prenantes locales, afin de veiller à ce que leur action bénéficie aux populations les plus vulnérables, à celles qui ne sont pas bénéficiaires d'aides notamment étatiques ou internationales et/ou qui sont ou risquent d'être laissées sur le côté de l'action humanitaire ou de développement : jeunes filles, enfants, minorités, victimes de discriminations, d'inégalités… C'est ainsi qu'un soutien croissant au droit d'initiative par les fonds publics européens, permettra un plus grand respect des engagements internationaux de l'UE (ODD, efficacité de l'aide, etc.), en venant compléter les actions menées par les États et les autres acteurs et actrices de la coopération internationale.

[20] Coordination SUD. (2023, 6 septembre). Soutenir le droit d'initiative des OSC - Coordination SUD. https://www.coordinationsud.org/document-ressource/soutenir-le-droit-dinitiative-des-osc/

[21] Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : France 2018. (s. d.). Examens de L'OCDE Sur la Coopération Pour le Développement | OECD iLibrary. https://www.oecd-ilibrary.org/development/examens-de-l-ocde-sur-la-co-operation-au-developpement-france-2018_9789264302716-fr

2. UNE CAPACITÉ DES OSC À INNOVER, RECONNUE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Cette place centrale des OSC dans la coopération au développement est déjà largement plébiscitée.

En France, une majorité de personnes considère que la France devrait soutenir avant tout la société civile des pays tiers (associations, OSC, etc.) pour soutenir le développement des pays à faible revenu[22].

Au cours des Journées sociétés civiles et africaines et européennes 2022 organisées par Coordination SUD, les 92 OSC présentes, issues de 17 pays africains et de 14 pays européens ont affirmé que « les institutions de l'UE et les autres organismes bailleurs publics et privés devraient développer le droit d'initiative des OSC pour aller au-delà du cadre de la « prestation de services », renforcer l'efficacité des actions et de l'aide au développement des OSC et reconnaître l'expertise et le rôle des OSC en tant que véritables partenaires des autorités publiques »[23].

3. QUELLE TRAJECTOIRE POUR LES FINANCEMENTS DÉDIES AU DROIT D'INITIATIVE DES OSC ?

Au niveau de l'Union européenne aujourd'hui, et dans le cadre du CFP 2021-2027, seul le programme thématique « Organisations de la société civile » peut être considéré comme relevant du droit d'initiative. Ce programme thématique représente un total de 1 512 millions d'euros prévus sur 2021-2027[24], soit 216 millions d'euros par an en moyenne. Du fait des limites des retards de reporting de l'Union européenne, il n'est pas possible de savoir exactement quelle part de cette enveloppe a été utilisée jusqu'à présent.

En parallèle, l'APD bilatérale de l'UE représente une moyenne de 18 705 millions d'euros en 2021-2022[25]. Au sein de cette aide bilatérale, le droit d'initiative des OSC représente donc 1,15%.

---

[22] Sondage : repenser les politiques françaises de développement en Afrique. (s. d.). Focus 2030. https://focus2030.org/Sondage-repenser-les-politiques-francaises-de-developpement-en-Afrique

[23] Coordination SUD. (2023a, mai 16). Pour une participation inclusive et effective des OSC au partenariat UA-UE - Coordination SUD. https://www.coordinationsud.org/document-ressource/pour-une-participation-inclusive-et-effective-des-osc-au-partenariat-ua-ue/

[24] Civil society. (s. d.). International Partnerships. https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/peace-and-governance/civil-society_en

[25] Civil society. (s. d.). International Partnerships. https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/peace-and-governance/civil-society_en

Pour les financements français, Coordination SUD recommande que 10,5% des financements bilatéraux relèvent du droit d'initiative[26]. Ce niveau reflète aussi que le droit d'initiative est une pratique mieux intégrée en France qu'au sein de l'Union européenne aujourd'hui. En outre, le budget français est organisé annuellement, là où le Règlement fixant les plafonds de dépense de l'UE couvre une période de 7 ans. C'est pourquoi Coordination SUD propose une trajectoire progressive, pour atteindre 10% de financements bilatéraux relevant du droit d'initiative des OSC européennes et des pays tiers en 2035 (fin du CFP 2018-2025)[27]. Pour une mise en œuvre fonctionnelle, ces financements doivent être répartis dans l'ensemble de l'APD de l'UE, et non uniquement au sein de programme dédiés à la société civile comme c'est le cas actuellement.

Année	Objectif de Coordination SUD pour la part de financements bilatéraux relevant du droit d'initiative (%)
2022	1,15 %
2027	5 %
2035	10 %

[26] Coordination SUD. (2023, 6 septembre). Soutenir le droit d'initiative des OSC - Coordination SUD. https://www.coordinationsud.org/document-ressource/soutenir-le-droit-dinitiative-des-osc/
Plus spécifiquement, le collectif recommande que 70% des financements transitant par les OSC soient dédiés au droit d'initiative. Combiné à la cible de 15% transitant par les OSC, cela revient à demander 10,5% de financements relevant du droit d'initiative

[27] Si l'on se réfère aux demandes des OSC de porter à au moins 200 milliards l'APD au sein du prochain CFP, cela représenterait environ 20 milliards sur 7 ans

COORDINATION SUD

Rassembler et agir

pour la Solidarité internationale

14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél. : + 33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org